

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 19 MARS 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 MARS à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

2025.11 - OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE.

VOTE : 25 Pour

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme immobilier « Montazy », porté par HABITALYS et comprenant la construction de 15 logements locatifs sociaux, situés à proximité du Chemin de Claouzets sur la parcelle AK 149, il convient de dénommer la voie qui desservira ces nouvelles habitations.

Je vous propose de désigner cette voie, dont le tracé figure sur le plan en ANNEXE N°9, comme suit : Rue Montazy.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L141-2 ;

Vu le Permis de construire n° PC 047032 21 A0054 ;
Vu l'annexe n°9 ;
Vu l'exposé ci-dessus.

Considérant la nécessité de nommer la voie de desserte des habitations de cette opération immobilière,

Il vous est proposé, chers collègues, de bien vouloir :

- Vous prononcer sur le choix la dénomination suivante : Rue Montazy.
- Autoriser Madame le Maire à faire réaliser la signalétique appropriée à l'identification de ladite rue.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de dénommer la rue : Montazy.

AUTORISE Madame le Maire à faire réaliser la signalétique appropriée à l'identification de ladite rue.

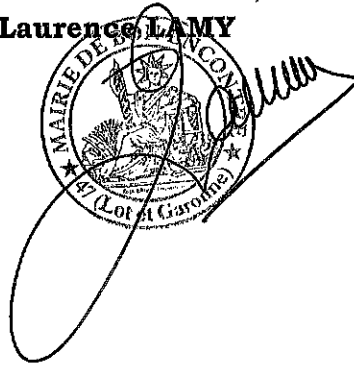
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 24 mars 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,
Pascal ROULET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Roulet', written over a faint rectangular box.